

Drôme Hebdo
Peuple Libre

AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par l'arrêté interministériel du 21 décembre paru au journal Officiel du 24 décembre 2017 est dans le département de la Drôme de 1,95 € pour l'année 2018. Aucune remise, ni ristourne n'est autorisée (article 5).

Annonces administratives

PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CHABRILLAN

L'arrêté du Préfet de la Drôme n° 2018213-0001 du 1^{er} août 2018 ordonne l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de 33 jours, relative à la demande de permis de construire présentée par la société AIREFSOL ENERGIES 7 (AIREFSOL ENERGIES - EOLFI), en vue de l'implantation de la centrale photovoltaïque au sol de la Grenette, lieu-dit Picy, sur la commune de CHABRILLAN.

L'enquête publique se déroulera sur le territoire de la commune de CHABRILLAN du **vendredi 21 septembre 2018 au mardi 23 octobre 2018 inclus**.

Monsieur Philippe BEAUDOIN, ingénieur civil des Mines, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis, est déposé à la mairie de CHABRILLAN, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- par voie postale en mairie siège de l'enquête : mairie de CHABRILLAN, Le Village, Place de la Porte-du-Bayard, 26400 CHABRILLAN, à l'attention du commissaire enquêteur, ou
- par courriel : pref-consultation-enquete-publique4@drome.gouv.fr avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

L'entier dossier est consultable, pendant l'enquête, sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique - espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de CHABRILLAN. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace « participation du public ».

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme, bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public et les observations et propositions, à l'occasion des permanences qu'il tiendra à la mairie de CHABRILLAN, aux jours et heures suivants :

- **Vendredi 21 septembre 2018 de 09h00 à 12h00**

- **Mardi 2 octobre 2018 de 14h30 à 17h30**

- **Jeudi 11 octobre 2018 de 09h00 à 12h00**

- **Mardi 23 octobre 2018 de 14h30 à 17h30.**

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public à la mairie de CHABRILLAN, ainsi qu'en préfecture de la Drôme (bureau des enquêtes publiques).

L'avis de l'autorité environnementale, la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis, l'avis d'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, puis la décision sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Drôme : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique - espace procédure, pendant un an.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Madame Laurence DOUSSOT, responsable développement photovoltaïque, société EOLFI - 10 place de Catalogne - 75014 PARIS - Téléphone : 01.40.07.95.00 - Portable : 06.24.11.00.63 - Courriel : laurence.doussot@eolfi.com

1810969

PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement : autorisation d'exploiter un abattoir d'animaux de boucherie par la Société : **ABATTOIR DU DIOIS sur la commune de DIE 26150 - Avenue de la Clairette**

Par arrêté n° 2018236-003 du 24 août 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours est prescrite du **lundi 24 septembre 2018 au vendredi 26 octobre 2018 inclus**.

Ce projet, relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, rubrique n° 2210 : Abattage d'animaux, le poids des animaux exprimé en carcasses étant, en activité de pointe : 1) supérieur à 5 t/j, est soumis à autorisation et doit faire l'objet des formalités d'enquête publique. Au terme de la procédure, une autorisation assortie du respect de prescriptions, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Pascal ZINGRAFF, Sous-préfet, retraité. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers et leurs résumés non techniques, et la décision de l'autorité environnementale, est disponible en mairie de DIE, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

L'entier dossier est consultable, pendant l'enquête, sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique - espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de DIE. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace « participation du public ».

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- **par voie postale** en mairie siège de l'enquête : Mairie de DIE - Rue Félix Germain - 26150 DIE, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ou
- **par courriel** : pref-consultation-enquete-publique5@drome.gouv.fr avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des Enquêtes Publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

L'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, puis la décision, seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP - espace « procédure », pendant un an.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de DIE ainsi qu'en Préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km sont : DIE, PONET-ET-SAINT-AUBAN, MARGNAC-EN-DIOIS et CHAMALOC. Les communes d'épandage sont DIE et PONET-ET-SAINT-AUBAN.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de DIE :

- **le lundi 24 septembre 2018 de 9h à 12h**

- **le mardi 2 octobre 2018 de 13h30 à 16h**

- **le mercredi 10 octobre 2018 de 9h à 12h**

- **le jeudi 18 octobre 2018 de 9h à 12h**

- **le vendredi 26 octobre 2018 de 13h30 à 16h.**

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : M. ROBIN Pierre-Emmanuel, co-gérant de la SARL ABATTOIR du DIOIS - Les Grangiers - 26310 LUC-EN-DIOIS. Tél : 04.75.21.32.35 ou 07.82.98.54.59. Courriel : abattoirdiois@orange.fr

1811612

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Installations classées pour
la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'exploitation d'une installation
de production d'électricité éolienne

COMMUNE DE SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE
présentée par la société
EDPR France Holding

Siège social : 25, quai Panhard et Levassor
75013 PARIS

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2018-07-26 du 30 juillet 2018 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 40 jours consécutifs, est prescrite : **Du lundi 27 août 2018 à 08h30 au vendredi 5 octobre 2018 à 17h00.**

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et de dangers, est consultable :

- **En mairie de SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE dans les locaux de la mairie de DIONAY**, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;

- **Sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante :** www.isere.gouv.fr

Pendant la durée de l'enquête publique (soit à partir du lundi 27 août 2018 à 08h30 au vendredi 5 octobre 2018 à 17h00), les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- **Sur le registre d'enquête** mis à la disposition du public en mairie de SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE dans les locaux de la mairie de DIONAY ;
- **Sur le registre dématérialisé :** www.registre-numerique.fr/projeteoliendionay, jusqu'au vendredi 5 octobre 2018 à 17h00 ;

- **Par courriel** à l'adresse électronique suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 5 octobre 2018 à 17h00 ;

- **Par voie postale** à la mairie de SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE, à l'attention du commissaire-enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les

meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr).

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Georges GUERNET, ingénieur en génie atomique à la retraite, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE dans les locaux de la mairie de DIONAY, aux jours et heures suivants :

- **Lundi 27 août 2018 de 13h30 à 17h00,**

- **Jeudi 6 septembre 2018 de 08h30 à 11h30,**

- **Samedi 15 septembre 2018 de 08h30 à 11h30,**

- **Jeudi 20 septembre 2018 de 08h30 à 11h30,**

- **Lundi 24 septembre 2018 de 13h30 à 17h00,**

- **Vendredi 5 octobre 2018 de 13h30 à 17h00.**

En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- **Monsieur Antoine SANS**, Chargé de projets éoliens de la société EDPR (Tél. 06 74 99 54 32)

- **Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22, avenue Doyen Louis Weil à GRENOBLE (Tél. 04 56 59 49 59).**

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP de l'Isère.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP de l'Isère - Service installations classées, à la mairie de SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE dans les locaux de la mairie de DIONAY, et sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

1810691

COMMUNE DE ROMANS-SUR-ISÈRE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le classement et le déclassement
de voies communales

Par arrêté n° AM2018/322 du 08/08/2018, Madame le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur les projets de classement de l'allée du Docteur Bonnet ainsi que de déclassement de l'impasse Laurent de Lavoisier, de la venelle sise rue Ampère et d'une partie de la rue de la Royanne et a désigné Monsieur Bernard BRUN comme commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Romans-sur-Isère du **17/09/2018 au 01/10/2018 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier complet est consultable sur le site internet de la Commune (www.ville-romans.fr).

Le commissaire-enquêteur tiendra 2 permanences en mairie les :

- **Lundi 17/09/2018 de 8h30 à 12h,**

- **Lundi 01/10/2018 de 13h à 17h.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets de classement et de déclassement pourront être consignées :

- Sur le registre d'enquête déposé en mairie,
- À l'adresse mail : ep.classement.declassement@ville-romans26.fr
- Par courrier envoyé à la mairie avec la mention « Pour le commissaire-enquêteur ».

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public.

1811684

Drôme Hebdo
Peuple Libre

**Pour vos envois
d'annonces légales
UNE SEULE ADRESSE**

**DRÔME HEBDO-
PEUPLE LIBRE
BP 116**

26001 VALENCE CEDEX

Téléphone :

04 75 86 20 09

Mail :

annonces.legales@drome-hebdo.fr

COMMUNE DE LA BAUME CORNILLANE

Avis d'enquête publique - Révision du PLU

Par arrêté municipal n°2018-13 en date du 27 août 2018, M. Le Maire de LA BAUME-CORNILLANE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du PLU.

M. Régis RIOUFOL a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie du **14 septembre 2018 au 15 octobre 2018** inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire recevra en mairie le 14/09/18 de 9h à 12h, le 22/09/18 de 10h à 13h, le 03/10/18 de 14h à 17h et le 15/10/18 de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou adressées au commissaire enquêteur par courrier ou par mail : mairie.labaumecornillane@wanadoo.fr Son rapport et ses conclusions seront transmis en mairie et tenus à disposition du public.

1811604

Drôme Hebdo
Peuple Libre

**Pour vos
annonces légales
JUSQU'AU MARDI 15 H**

Consultez-nous au bureau

Le Forum

**7, avenue de Verdun
26001 Valence Cedex**

**Par téléphone
au 04 75 86 20 09**

**Vous pouvez nous faire
parvenir vos textes**

Par mail

annonces.legales@drome-hebdo.fr

Drôme Hebdo
Peuple Libre

En vente le jeudi

Drôme Hebdo
Peuple Libre

**CONTACT
ANNONCES LEGALES**

**Véronique GUILLOTTE
Véronique FIAT**

**7, avenue de Verdun - BP 116
26001 VALENCE Cedex**

**Tél. : 04 75 86 20 09
Fax : 04 75 86 20 02**

annonces.legales@drome-hebdo.fr

Drôme Hebdo
Peuple Libre

7 avenue de Verdun - BP 116
26001 Valence cedex - Tél. 04 75 86 20 00
www.drome-hebdo.fr
redaction@drome-hebdo.fr

PEUPLE LIBRE est édité par la SA à conseil de surveillance H.C.R (Hebdomadaires catholiques régionaux), siège social : 18 bis, rue Lalande 01003 Bourg-en-Bresse Tél. 04 74 23 80 50, au capital de 885 978,40 €. Durée 50 ans.

Associés : **La Manche Libre, Sogemedia**
Conseil de surveillance : **Bernard BIENVENU**, Président

Directoire : **Jean-Pierre DE KERRAUL**, Président et Directeur de publication
Benôit LECLERC, Directeur général
Directeur délégué, Rédacteur en chef : **Nicolas BERNARD**

Publicité locale : **Tél. 04 75 86 20 00**
publicite@drome-hebdo.fr

Publicité régionale : **PHR CENTRE-EST**
Tél. 06 60 17 14 89

Publicité nationale : **Espace PHR**,
72, rue d'Hauteville, 75010 Paris
Tél. 01 45 23 44 10

Abonnement 1 an :

papier : **69 €** - numérique : **57 €**

Commission paritaire : **n° 1122 C 79761**

ISSN : **1630-6783**

Impression : **DIGITAPRINT**,
Avesnes-sur-Helpe.

Origine du papier :
France / Norvège

Certification Papier produit
à partir de fibres IFCGD

(Issus de Forêts Certifiées Gérées Durablement).

Ptot : **0,022**

